



## NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021



L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Budget Primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

### **LE CONTEXTE NATIONAL ET LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2021**

#### **Le Contexte national**

Malgré le second confinement qui risquerait de modifier les prévisions, une présentation du contexte national peut-être envisagée avec les données actualisées lors des présentations du PLF 2021. Toutefois, compte tenu du contexte économique très incertain, le Haut Conseil des Finances Publiques appelle à l'adoption, dès le printemps 2021, d'une nouvelle loi de programmation des finances publiques.

L'inflation en 2020 devrait être de l'ordre de + 0,5 % et augmenterait sensiblement en 2021 à + 0,7 %.

En raison de la crise sanitaire, le niveau du déficit public attendu serait de – 10,2 % du PIB en 2020, et le ratio d'endettement connaîtrait une augmentation très importante et s'élèverait à 117.5% du PIB.

#### **Les principales mesures du PLF relatives aux collectivités**

Le PLF 2021 confirme la suppression définitive de la Taxe d'Habitation (TH) pour 80 % des foyers en 2020 (pour les 20 % des ménages restants, la suppression se déploiera jusqu'en 2023). Le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes est acté dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Il est prévu que l'État compense aux communes la différence entre la recette de taxe d'habitation supprimée et la ressource de taxe foncière départementale transférée au moyen d'un coefficient correcteur.

Afin de permettre aux collectivités de jouer pleinement leur rôle dans la lutte contre les effets de la crise sanitaire, les contrats Cahors ont été suspendus.

Le montant de DGF devrait rester stable par rapport à l'année 2020. Ce devrait être également le cas pour les compensations versées par l'Etat.

Une nouvelle ponction pour réduction des déficits publics pourrait avoir lieu en 2025 sur proposition des économistes.

### **LE CONTEXTE MUNICIPAL**

La Commune de Lattes est une Commune attractive comme en témoignent les chiffres de la population en constante évolution depuis 2012.

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Population Totale</b> (source Insee)	15 984	16 020	16 248	16 567	16 955	17 070

En conséquence, le Budget Primitif 2021 a été élaboré avec la volonté de maintenir le niveau et la qualité des services rendus aux habitants tout en :

- n'augmentant pas les taux communaux d'imposition,
- maintenant le même niveau de tarification des services municipaux,
- contenant la dette en limitant le recours à l'emprunt.

Le budget de la Commune de Lattes est composé du Budget principal et de deux budgets annexes : celui du Théâtre Jacques Cœur, et du Port Fluvial.

Le budget consolidé de l'exercice 2021 est de **32 540 471 €**.

Les sections de Fonctionnement et Investissement structurent le Budget Primitif de la collectivité. Le BP2021 se maintient par rapport au BP2020.

## **A) LE BUDGET PRINCIPAL**

### **A.1) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées essentiellement par les achats de matières premières et de fournitures, par l'entretien des bâtiments et terrains communaux, les prestations de services effectuées, les salaires du personnel municipal, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, périscolaire, centre de loisirs, concessions cimetièrè, ...), aux impôts locaux, et aux dotations versées par l'Etat.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

#### **A.1.1) Les dépenses de fonctionnement :**

Le tableau ci-après illustre l'évolution des dépenses de fonctionnement de 2021 par rapport au Budget Primitif 2020.

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>BP 2020</b>	<b>BP 2021</b>	<b>Evolution BP2021/ BP2020</b>
011	Charges générales	3 439 885,00	3 555 010,00	3,35 %
012	Charges de Personnel	9 835 125,00	10 204 680,00	3,76 %
014	Atténuation de produits	418 000,00	415 000,00	-0,72 %

022	Dépenses imprévues	300 000,00	300 000,00	0,00 %
65	Subventions et participations	3 331 272,00	3 377 719,00	1,39 %
66	Frais financiers	217 000,00	192 010,00	-11,52 %
67	Charges exceptionnelles	28 800,00	22 040,00	-23,47 %
68	Provisions	0,00	40 000,00	NS
<b>Sous-Total dépenses réelles</b>		<b>17 570 082,00</b>	<b>18 106 459,00</b>	<b>3,05 %</b>
023	Virement à l'Investissement	2 542 657,00	2 730 928,00	7,40 %
042	Opérations d'ordre	2 022 830,00	1 710 000,00	- 15,46 %
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>22 135 569,00</b>	<b>22 547 387,00</b>	<b>1,86 %</b>

L'évolution des dépenses de fonctionnement s'explique principalement par :

- les frais de nettoyage plus importants dus à la crise sanitaire pour 125 000 €,
- l'augmentation des frais de personnel de 369 555 € dont plus de 50 % correspondent à des obligations légales et réglementaires,
- l'augmentation de la subvention versée au théâtre + 76 000 € pour compenser la demi-jauge et un soutien accru aux associations,
- l'augmentation de la dotation en fournitures scolaires des écoles de 38 € à 40 € par enfant,
- une augmentation du virement à la section d'investissement de + 7,4 %.

#### A.1.2 ) Les charges de personnel :

Le budget prévisionnel des charges de personnel est de 10 204 680€. Cette hausse de 369 555€ (+ 3,76%) par rapport au Budget Primitif 2020 correspond pour plus de la moitié à des contraintes légales et réglementaires (Glissement Vieillesse Technicité, Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations...). Pour le reste l'augmentation est également liée à la nouvelle réglementation qui instaure, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, le versement de l'indemnité de fin de contrat pour les CDD, aux élections (Régionales et Départementales) qui auront lieu en 2021 et à une volonté d'améliorer le service rendu à la population.

Les évolutions de la masse salariale autres que les contraintes légales, concernent le renforcement de certains services (jeunesse et scolaire et police municipale) et l'augmentation de la valeur faciale des chèques déjeuners qui passent de 6 à 7€.

Comme en 2020, la Commune maintiendra sa politique de maîtrise des dépenses de personnel grâce notamment :

- à la poursuite de la normalisation des heures supplémentaires,
- au non remplacement des départs à la retraite dans la mesure des possibilités de restructuration des services,
- au non remplacement de la majorité des courts arrêts maladies (hors écoles et jeunesse),
- à la limitation du recours aux saisonniers.

Selon le dernier état du personnel, la Commune emploie 210,50 agents équivalent temps plein.

### A.1.3 ) Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles de fonctionnement sont en hausse de 3,78% par rapport au Budget Primitif 2020. Cette progression concerne les impôts et taxes ainsi que les compensations de l'Etat pour les exonérations de taxe d'habitation et de taxe foncière.

Le tableau ci-après illustre l'évolution des recettes de fonctionnement de 2021 par rapport au Budget Primitif 2020.

Chapitre	Libellé	BP 2020	BP 2021	Evolution BP2020/ BP2019
013	Remboursements	131 000,00	145 000,00	10,69 %
70	Produits des services	1 648 800,00	1 516 800,00	-8,01 %
73	Impôts et taxes	16 960 743,00	17 616 496,00	3,87 %
	<i>Dont AC Fonctionnement</i>	<i>288 500,00</i>	<i>288 500,00</i>	
74	Dotations et participations	1 444 256,00	1 515 056,00	4,90 %
75	Produits de gestion courante	262 440,00	204 375,00	-22,13 %
76	Produits financiers	30,00	30,00	0 %
77	Produits exceptionnels	45 000,00	35 000,00	-22,22 %
78	Reprise de provisions	0,00	235 000,00	100,00 %
<b>Sous-Total recettes réelles</b>		<b>20 492 269,00</b>	<b>21 267 757,00</b>	<b>3,78 %</b>
042	Opérations d'ordre	1 643 300,00	1 279 630,00	-23,13 %
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>22 135 569,00</b>	<b>22 547 387,00</b>	<b>1,86 %</b>

### A.1.4 ) La fiscalité:

Les taux des impôts locaux de 2021 restent identiques depuis 2017:

Taxe d'habitation	<b>20,33 %</b>
Taxe foncière sur les propriétés bâties	<b>30,05 %</b>
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	<b>88,35 %</b>

## **A.2) LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Elle regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériels, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus, les recettes dites patrimoniales telles que les recettes des cessions des immobilisations et enfin l'emprunt.

#### A.2.1) Les dépenses d'investissement :

Chapitre	Libellé	BP 2020	BP 2021	Evolution BP2021/ BP2020
16	Emprunts	640 600,00	428 100,00	-33,17 %
20	Immobilisations Incorporelles	90 000,00	96 000,00	6,67 %
204	Subventions d'équipement	2 282 341,00	1 482 341,00	-35,05 %
	<i>Dont AC Investissement</i>	<i>1 222 341,00</i>	<i>1 222 341,00</i>	<i>0,00 %</i>
21	Immobilisations corporelles	5 265 641,00	5 705 172,00	8,35 %
23	Immobilisations en cours	700 000,00	230 000,00	-67,14 %
<b>Sous-Total dépenses réelles</b>		<b>8 978 582,00</b>	<b>7 941 613,00</b>	<b>-11,55 %</b>
040//041	Opérations d'ordre	1 643 300,00	1 299 630,00	-22,13 %
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>10 621 882,00</b>	<b>9 241 243,00</b>	<b>-13,00 %</b>

#### A.2.2) Les recettes d'investissement :

Chapitre	Libellé	BP 2020	BP 2021	Evolution BP2021/ BP2021
10	Dotations et réserves	770 000,00	760 000,00	-1,30 %
13	Subventions d'investissement reçues	510 000,00	113 300,00	-77,78 %
16	Emprunt et dettes assimilées	4 775 895,00	3 884 515,00	-18,66 %
165	Dépôt et cautionnement	500,00	500,00	0,00 %
<b>Sous-Total recettes réelles</b>		<b>6 056 395,00</b>	<b>4 758 315,00</b>	<b>-21,43 %</b>
021	Virement de la section de Fonctionnement	2 542 657,00	2 730 928,00	7,40 %
024	Produits des cessions	0,00	22 000,00	100,00 %
040//041	Opérations d'ordre	2 022 830,00	1 730 000,00	-14,48 %
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>10 621 882,00</b>	<b>9 241 243,00</b>	<b>-13,00 %</b>

#### A.2.3) Les principales opérations prévues dans l'année 2021

En raison de la crise sanitaire du Covid-19, plusieurs projets n'ont pu être réalisés en 2020 et sont donc réinscrits en 2021 :

- Réfection du sentier du Méjean
- Réhabilitation de 3 terrains de tennis à Fangouse
- Déplacement du boulodrome de Maurin à Courtoujours

- Rénovation des terrains de football de Lattes-Centre
- Réfection de la cour et du parvis de l'école de la Cougourlude

Les nouveaux principaux projets pour 2021 sont les suivants :

- Mise en place des budgets participatifs
- Acquisition de terrains sur le secteur des jardins familiaux du Grand Tamaris
- Poursuite du plan de rénovation des écoles
- Dépermeabilisation de la cour de l'école maternelle de la Castelle
- Création d'îlots de fraîcheur sur la Commune par la plantation d'arbres
- Aménagement d'une zone sportive au parc des Serres à Maurin
- Travaux dans les cimetières
- Acquisition de véhicules électriques pour les services
- Poursuite de changement en Leds des éclairages des terrains sportifs et des gymnases
- Poursuite du déploiement du réseau de caméras de vidéosurveillance
- Lancement des études pour la création du Palais des Rencontres et de la salle communale à l'Urban Park
- Dans le cadre des Attributions de Compensation versées à la Métropole : lancement des études pour la réalisation de la piste cyclable reliant Maurin aux Marestelles et à la digue du Lez, aménagements divers de voiries, de pistes cyclables, d'espaces verts et d'éclairage public

La Commune ne prévoit pas d'investissements avec des crédits pluriannuels.

### **A.3) LES DONNEES SYNTHETIQUES DU BP 2021**

Le budget principal s'équilibre comme suit :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>22 547 387,00</b>	<b>22 547 387,00</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>9 241 243,00</b>	<b>9 241 243,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>31 788 630,00</b>	<b>31 788 630,00</b>

#### **A.4) LES PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS**

- Les données du Budget Primitif 2021 se traduit par une capacité d'autofinancement brute de 3 153 338 €, et d'une CAF nette de 2 727 690 € teque le montre le tableau ci-après :

	<b>BP 2021</b>
Recettes Réelles de Fonctionnement	20 947 757 €
Dépenses Réelles de Fonctionnement	17 794 419 €
<b>Epargne Brute</b>	<b>3 153 338 €</b>
Remboursement Capital dette	425 648 €
<b>Epargne Nette</b>	<b>2 727 690 €</b>

- L'encours de dette de la Commune au 1<sup>er</sup> janvier 2021 est de 5 717 242 €. L'ensemble du stock de dette est indexé sur taux fixe, le classant dans la catégorie A de la charte de bonne conduite « Gissler ». L'annuité prévisionnelle de 2021 est de 611 036,88 €.
- La capacité de désendettement de la Commune est de 1,81 année au Budget Primitif 2021.

#### **A.5) LES PRINCIPAUX RATIOS FINANCIERS**

<b>RATIOS DE LA LOI</b>	<b>Lattes BP2021</b>	<b>Ratios 2018 10 000-20 000 habitants communes touristiques (DGCL 2020)</b>
Dépenses réelles de fonctionnement / Population	1 064 €	1 012 €
Produit des impositions directes / Population	890 €	641 €
Les recettes réelles de fonctionnement / Population	1 246 €	1 224 €
Les dépenses d'équipement brut /Population	440 €	308 €
L'encours de la dette / Population	335 €	991 €
la DGF / Population	38 €	116 €
Les dépenses de Personnel / dépenses réelles de fonctionnement	56%	57%
Les dépenses de Fonctionnement et le remboursement en capital de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	87%	91%
Les Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	35%	24%
L'encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	27%	81%

## **B) LE BUDGET ANNEXE DU THEATRE JACQUES COEUR**

Le projet du budget 2021 du Théâtre est en diminution de 45 819 € par rapport à 2020, du fait de la crise sanitaire et à une reprise des représentations à compter d'avril.

Le budget annexe du Théâtre s'équilibre comme suit :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>544 341,00 €</b>	<b>544 341,00 €</b>

Les principales dépenses consistent en l'achat de spectacles (175 000 €) et le remboursement de frais de personnel (280 000 €) au budget principal, les intermittents du spectacle (25 500 €). Le reste concerne l'entretien du bâtiment et les frais de fonctionnement courants.

L'équilibre du budget est assuré d'une part par les recettes de la billetterie qui ont été estimées avec une demi jauge (26 000 €) par les subventions des collectivités partenaires et par la subvention d'équilibre de la Commune (411 591 €).

## **C) LE BUDGET ANNEXE DU PORT FLUVIAL**

Le budget de fonctionnement reste stable.

Le budget annexe du Port Fluvial s'équilibre comme suit :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>179 300,00 €</b>	<b>179 300,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>28 200,00 €</b>	<b>28 200,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>207 500,00 €</b>	<b>207 500,00 €</b>

Les dépenses d'exploitation sont principalement constituées par les charges générales (56 450 €) et du remboursement de frais de personnel (89 000 €) au budget principal.

Il est prévu en investissement un montant de 28 200 € dans l'attente du marché de réfection des pontons qui interviendra au cours de l'année 2021. Les crédits seront inscrits lors du vote du Budget Supplémentaire.